

2.3 Surveillance du rendement de la direction générale

Lien entre le Conseil-Direction générale et le Conseil-Médecin-chef

N° de la version	Description du/des changements	Entrée en vigueur
1	Publication initiale	1997-09-24
2	Révision	1999-01-27
3	Révision	2007-10-24
4	Révision	2007-12-19
5	Révision	2012-07-19
6	Révision	2015-12-16
7	Révision	2016-03-23
8	Révision	2017-06-20
9	Révision	2021-02-24
10	Révision complète	2025-03-26
11	Mise à jour du format	2025-07-22
12	Révision complète	2025-09-24
13	Révision	2026-09-30

Objet

Assurer que le Conseil d'administration évalue régulièrement et équitablement le rendement de la direction générale, en vérifiant le respect des politiques du Conseil, l'atteinte des fins et le respect des contraintes exécutives.

Portée

La présente politique s'applique à la surveillance par le conseil du rendement de la direction générale au regard des politiques sur les fins attendues et des politiques sur les contraintes exécutives à la direction. Elle doit être lue conjointement avec la Politique 2.1 – Délégation à la direction générale et la Politique 2.5 – Évaluation de la direction générale.

Principes directeurs

2.3.0 Le conseil surveillera le rendement de la DG de manière régulière selon le calendrier établi, en tenant compte uniquement des résultats attendus relativement à l'application des politiques relatives aux Fins et au fonctionnement de l'organisation, dans les limites des paramètres énoncés dans les politiques relatives aux contraintes exécutives. L'évaluation du rendement se fera au mois d'avril de chaque année.

En conséquence :

2.3.1 La surveillance ne visera qu'à déterminer dans quelle mesure les politiques du conseil sont respectées. Les données qui ne visent pas cet objectif ne seront pas considérées comme des données d'évaluation.

2.3.2 Aux fins de la collecte des données de surveillance, le conseil utilisera une ou plusieurs des méthodes suivantes:

- examen des rapports internes de la DG sur le respect des politiques,
- examen des rapports des tierces parties indépendantes mandatées par le conseil pour évaluer le respect des politiques, et
- examen direct par un ou plusieurs membres désignés du conseil pour évaluer le respect des critères d'une politique en particulier.

2.3.3 Dans tous les cas, le critère de mesure sera l'interprétation raisonnable de la DG eu égard à la politique faisant l'objet de la surveillance.

	Politique du Conseil d'administration	V.13	Page 2/4
	2.3 Surveillance du rendement de la direction générale Lien entre le Conseil-Direction générale et le Conseil-Médecin-chef		

2.3.4 Toutes les politiques constituant des directives à la DG feront l'objet d'une évaluation de la surveillance à une fréquence et au moyen d'une méthode établies par le conseil. Le conseil peut évaluer toute politique en tout temps par n'importe quel moyen mais il procédera habituellement selon un calendrier établi au préalable.

Définitions

Contraintes exécutives : Politiques du Conseil qui définissent les limites et paramètres dans lesquels la direction générale doit exercer son rôle. Elles assurent que les moyens utilisés pour atteindre les fins respectent les attentes en matière de sécurité, de finances, de gestion et de gouvernance.

Fins du Conseil d'administration : Énoncés qui définissent ce que l'HGH doit accomplir, pour qui et dans quel but. Elles représentent les priorités à long terme fixées par le Conseil et guident toutes les décisions stratégiques.

Surveillance : Processus par lequel le Conseil évalue le rendement de la direction générale afin de s'assurer que les politiques du Conseil sont respectées, en utilisant des rapports internes, des évaluations indépendantes ou des examens directs.

Références

- ❖ **Règlements administratifs de l'HGH** : Document officiel qui encadre le fonctionnement, les pouvoirs, les responsabilités et la structure du conseil d'administration ainsi que la gouvernance de l'HGH.
- ❖ **Plan stratégique de l'HGH** : Document définissant la vision, la mission, les valeurs et les orientations stratégiques pour une période donnée.
- ❖ **Calendrier de soumission au Conseil d'administration des rapports de monitoring** : Document présenté au Conseil lors de la première réunion suivant l'Assemblée générale annuelle des membres. Il établit les dates de présentation des différents rapports de monitoring, en fonction du calendrier des réunions du Conseil.
- ❖ **Politique 2.5 – Évaluation du rendement de la direction générale**
- ❖ **Politique 4.0 – Orientations stratégiques du Conseil d'administration**

2.3 Surveillance du rendement de la direction générale

Lien entre le Conseil-Direction générale et le Conseil-Médecin-chef

Annexe A – Contraintes exécutives

Contraintes executives	Méthode	Fréquence	Mois ¹
3.1 Planification financière et budgétisation	Interne	Annuelle	janvier
3.2 Situation financière et rendement opérationnel	Interne Externe	Trimestrielle Annuelle	fév., juin, sept., et nov. juin
3.3 Traitement des clients	Interne	Annuelle	avril
3.4 Traitement du personnel	Interne	Annuelle	octobre
3.5 Protection des actifs et hiérarchisation des déboursés	Interne	Annuelle	octobre
3.6 Communication et appui au conseil	Interne	Annuelle	mai
3.7 Rémunération et avantages sociaux	Interne	Annuelle	mars
3.8 Remplacement d'urgence de la direction générale et planification de relève à long terme	Interne	Annuelle	décembre
3.13 Fonctions de liens externes et de représentation de la direction générale	Interne	Annuelle	juin
3.14 Bilinguisme à l'HGH	Interne	Annuelle	juin
3.15 Gestion des risques	Interne	Annuelle	mars
Rapport annuel de la pratique professionnelle	Interne	Annuelle	mai

¹**Note :** Les mois indiqués pour la présentation des rapports de monitoring sont fournis à titre de référence seulement. Ils peuvent être ajustés en fonction du calendrier de soumission officiel, lequel est présenté annuellement au Conseil d'administration lors de la première réunion suivant l'Assemblée générale annuelle des membres.

2.3 Surveillance du rendement de la direction générale

Lien entre le Conseil-Direction générale et le Conseil-Médecin-chef

Annexe B – Orientations stratégiques du Conseil d'administration

Fins	Méthode	Fréquence	Mois
4.1 Fournir des soins personnalisés, inclusifs et centrés sur le patient	Interne	Annuelle	Automne
4.2 Renforcer l'autonomie et favoriser l'épanouissement de nos équipes	Interne	Annuelle	Automne
4.3 Favoriser le développement durable et les pratiques responsables	Interne	Annuelle	Automne
4.4 Renforcer les liens de collaboration avec les différents secteurs	Interne	Annuelle	Automne
4.5 Miser sur la technologie et l'amélioration continue	Interne	Annuelle	Automne